

Séance extraordinaire du 8 mars 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 13 h 30 le 8 mars 2019 en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette :

Messieurs Michel Charron, conseiller district 5
Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2
Pierre Deschênes, conseiller au district 4
Michel Dubé, conseiller au district 3

Monsieur Simon Leclerc, directeur général, est également présent.

Cette séance extraordinaire a été convoquée pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande de financement de la CDS
4. Période de questions
5. Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 13 h 30, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur Daniel Monette ouvre la séance après la constatation du quorum.

Tous les membres présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

55-03-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

56-03-2019

DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN

Considérant que la Corporation de développement de Saint-Damien a fait une demande de financement à la Municipalité de Saint-Damien, à la séance régulière du conseil du 15 janvier 2019, laquelle demande de financement a été rejetée suite à la tenue d'un vote;

